



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Subdivision Aménagement  
Carcassonnais Lauragais

07 NOV. 2011

Pôle A.D.S.

Montpellier, le

27 OCT. 2011

Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
Languedoc-Roussillon

Service de Service Aménagement Durable des territoires, Logement  
Unité Évaluation Environnementale et Urbanisme

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,

à

Nos réf. : AELR SADTL 2011/64 - 783 - 11

Vos réf. :

Affaire suivie par : Isabelle Jory

isabelle.jory@developpement-durable.gouv.fr

Tél. 04 34 46 66 87 - Fax : 04 67 15 68 12

Courriel :

ee.sadtl.dreal-langrou@developpement-durable.gouv.fr

Madame le Préfet de l'Aude

Direction Départementale des Territoires et  
de la Mer de l'Aude

A l'attention de Thomas LAMAILLOUX

105 boulevard Barbès

11838 CARCASSONNE Cedex 9

#### Information sur l'existence d'un avis tacite de l'autorité environnementale

#### Dossier de demande de création d'un parc photovoltaïque au sol sur la commune de Salsigne (11)

Par courrier reçu le 18 août 2011 vous m'avez transmis pour avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement prévu à l'article L.122-1 du code de l'environnement, le dossier de projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol porté par Solar Enviro Partners (PC 011 372 10 D0003), situé au lieu-dit « La Farenque » sur la commune de Salsigne.

Depuis le 19 octobre 2011, l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement n'ayant pas été rendu dans le délai de deux mois suivant la date de réception du dossier, l'avis est réputé favorable conformément aux dispositions de l'article R. 122-13.-I. du Code de l'Environnement.

L'information relative à l'existence d'un avis tacite doit être rendue publique par voie électronique sur le site internet de la préfecture. Cette information sera également publiée sur le site Internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,

Le Directeur Régional Adjoint  
de l'Environnement, de l'Aménagement  
et du Logement Languedoc-Roussillon

Francis CHARPENTIER

Horaires d'ouverture : 8h30-12h30 / 13h30-17h30  
Tél. : 33 (0) 4 34 46 64 00 - fax : 33 (0) 4 67 15 68 00  
520 allées Henri II de Montmorency  
34064 Montpellier cedex 02